



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

**Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)**

Dix-neuvième session

Genève, 22-25 août 2011

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Catalogue de questions

Compte rendu de la sixième réunion du Groupe de travail informel sur le catalogue de questions (22 au 24 mars 2011)

Communication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR)^{1 2}

I. Introduction

1. Donnant suite à la demande du Comité de sécurité (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/38, par. 29-36) le Groupe de travail informel sur le catalogue de questions a tenu sa sixième réunion du 22 au 24 mars 2011 à Strasbourg sur invitation de la CCNR.

2. Sous la présidence de la délégation allemande ont participé à cette réunion, outre les délégations allemande, néerlandaise et suisse, des représentants du Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC), le Comité international de prévention des accidents du travail de la navigation intérieure (CIPA) et l'Union européenne de navigation fluviale (UENF).

¹ Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2011/32.

² Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2010-2014 (ECE/TRANS/2010/8, programme d'activités 02.7 (b)).

3. Le groupe de travail informel souligne qu'il souhaiterait que davantage de délégations participent désormais à ses travaux. Il conviendrait notamment que soient présents des experts des centres d'examen et de formation.

4. Le Groupe de travail informel décide de retenir la langue allemande en tant que langue de travail. Pour les futures réunions, les délégations ont la possibilité d'organiser si nécessaire une interprétation dans d'autres langues.

II. Calendrier de travail

5. Le Groupe de travail informel s'est accordé sur le calendrier et les modalités de travail proposés par la CCNR (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/38, par. 29) et soumettra ceux-ci au Comité de sécurité sous la forme d'un document de travail ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/31 pour adoption au cours de sa dix-neuvième session.

6. Le Groupe de travail informel révisé le document "Instructions relatives à l'examen d'experts ADN" et le soumettra au Comité de sécurité sous la forme d'un document de travail ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/27 pour adoption au cours de sa dix-neuvième session. Ce document présente les "Instructions relatives à l'utilisation du catalogue de questions" conformément à la section 8.2.2.7.1.3 de l'ADN. Il décrit l'utilisation du catalogue de questions et présente les matrices pour la composition des questions d'examen.

7. Le Groupe de travail informel constate qu'une actualisation du catalogue de questions est nécessaire, certains thèmes n'étant pas pris en compte dans la version actuelle et devant y être incorporés. Ceci concerne par exemple des questions relatives au calcul de la stabilité. Il sera nécessaire aussi à l'avenir de compléter le catalogue de questions par des thèmes nouvellement ajoutés au règlement annexé à l'ADN.

III. Questions pour l'examen d'expert après des cours de recyclage

8. Le Groupe de travail informel procède à un examen détaillé des documents informels INF.4 et INF.7 (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/38, par. 29) présentés au cours de la dix-huitième session du Comité de sécurité. La délégation allemande est invitée à présenter à cet égard à l'occasion de la dix-neuvième session du Comité de sécurité le document de travail ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/29 pour décision.

9. Le Groupe de travail informel invite la délégation allemande à élaborer une proposition concernant l'obligation de reconnaître les attestations relatives à des connaissances spéciales de l'ADN.

10. Le Groupe de travail informel invite la délégation suisse à élaborer une proposition (document informel) pour la modification de l'ADN en vue de la prise en compte du CEVNI lors de l'examen d'experts ADN.

IV. Catalogue de questions – état 2011

11. Le Groupe de travail informel fixe une procédure de travail pour l'adaptation à l'ADN 2011 et la correction du catalogue de questions à choix multiples (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2009/12 à 17, 21, 22, 24 à 26 et 34 à 38). A cet effet, CEFIC, CIPA et UENF procéderont préalablement à un état des lieux qui sera examiné au cours d'une réunion qui se tiendra le 6 juin 2011 à Bonn.

12. Le Groupe de travail informel invite la délégation néerlandaise à élaborer d'ici septembre 2011 de nouvelles questions et des propositions de suppressions sur la base de l'ADN 2011. Pour les nouvelles questions doivent notamment être prises en compte les matières présentant un danger pour l'eau et les délais transitoires.

13. Le Groupe de travail informel constate que la version française du catalogue de questions 2010 devrait en principe tenir lieu de version de référence. Toutefois, une version française adaptée à la version allemande n'est pas encore disponible. Le Groupe de travail informel a en outre l'intention d'utiliser la version allemande du catalogue de questions en tant que version de référence pour toutes les traductions.

14. La délégation néerlandaise indique que la traduction néerlandaise du catalogue de question a été réalisée sur la base de la version allemande.

15. Le Groupe de travail informel invite son président à vérifier si les tableaux existants des questions à choix multiples peuvent être adaptés de manière efficace au moyen de logiciels appropriés après des modifications du règlement annexé et l'invite à soumettre le cas échéant une proposition pour leur amélioration.

V. Divers

16. Le Groupe de travail informel constate que les réponses aux questions de fond ne semblent être utilisées à ce jour qu'en Allemagne et aux Pays Bas, et ceci partiellement, lors des examens d'experts ADN. Elles sont préparées en particulier pour assister les nouveaux Etats contractantes de l'ADN.

17. La délégation allemande indique avoir l'intention de proposer au cours de la réunion que le Comité de sécurité tiendra à sa dix-neuvième session une consultation visant à déterminer comment s'articulent les formations d'experts ADN dans les différents États. (document informel INF.08).

VI. Prochaine réunion

18. Le Groupe de travail informel estime nécessaire de tenir une prochaine réunion les 21 et 22 septembre 2011 à Strasbourg.

VII. Projet de décisions

19. Le Groupe de travail informel souligne à l'attention du Comité de sécurité que les tâches confiées au groupe ne pourront être effectuées suivant le calendrier de travail prévu qu'à la condition que davantage de personnes participent désormais aux travaux du groupe. Le Groupe de travail informel propose par conséquent au Comité de sécurité de prendre les décisions suivantes:

- Le calendrier et les modalités de travail du Groupe de travail informel sur le catalogue de questions sont adoptés tels que présentés et le groupe est chargé de procéder à la réalisation des tâches décrites.

- Le Comité de sécurité invite les délégations à vérifier s'il leur est possible d'appuyer le Groupe de travail informel sur le catalogue de questions par la mise à disposition de personnel. En vue de la réalisation des tâches concernant les examens, il serait notamment souhaitable que des personnes issues des centres de formation et des organisateurs des formations et des examens ou des personnes familiarisées avec leurs tâches concrètes participent davantage aux travaux.
-